



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 4 mai 2026, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Alain Demers
Siège #2 - Monsieur Yannick Trépanier
Siège #3 - Madame Caroline Pinette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Monsieur Olivier Jacques

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2026-05-115 / AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 2026-009 MODALITÉ DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX OU LA RÉGULARISATION**

Je, soussignée, le conseiller _____ donne avis de motion que le règlement 2026-009 ayant pour objet d'établir les modalités de la procédure d'exception en vertu de laquelle le Conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquelles ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements de zonage ou de lotissement qui sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. MME Annick Girouard directrice générale et greffière-trésorière a mentionnée quel était l'objet de ce règlement.

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 mai 2026**.

Annick Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0
Téléphone : 819 353-3450 | Télécopieur : 819 353-3459